



PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DE RACINE

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Racine, tenue le 7 décembre 2020 à 20 h tenue par visioconférence.

Sont présents :

Maire	Christian Massé
Conseiller district N° 1	Nicolas Turcotte
Conseiller district N° 2	Mario Côté
Conseiller district N° 3	André Courtemanche
Conseillère district N° 4	Lorraine Denis
Conseiller district N° 5	Adrien Steudler
Conseiller district N° 6	Simon Desautels

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par visioconférence :

Lyne Gaudreau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les membres présents forment le quorum.

Séance du conseil tenue par visioconférence

2020-12-251

Sous la recommandation du Ministère de la Santé publique et des Services sociaux, de ne pas socialiser afin de protéger la santé de la population concernant la propagation de la COVID-19, il est permis au conseil de siéger à distance. Le public est invité à se joindre à la séance.

Donc, il est proposé que la présente séance soit tenue par visioconférence.

Il est proposé par M. Nicolas Turcotte, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents de tenir la séance par visioconférence.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

La séance ordinaire est ouverte à 20 h 02 par Monsieur Christian Massé, maire de Racine, suite à une panne de courant affectant la municipalité de Racine.

Madame Lyne Gaudreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 octobre 2020

3.2 Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020

3.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 novembre 2020

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

5. ADMINISTRATION

5.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 30 novembre 2020



5.2 Déclaration des intérêts pécuniaires

5.3 Séance extraordinaire Budget 2021 – 17 décembre 2020 à 19 h

6. CORRESPONDANCE

6.1 Liste des correspondances

7. RÈGLEMENTS

8. RÉOLUTIONS

8.1 Fermeture du bureau municipal du 17 décembre 2020 au 4 janvier 2021 inclusivement

8.2 Décompte numéros 1, 2 et 3 de la firme Germain Lapalme et fils inc. - Réception provisoire des travaux

8.3 Programme Particulier d'Amélioration (PPA-CE) – Circonscription électorale

8.4 Nomination des membres du Comité Consultatif en Urbanisme - CCU

8.5 Mandat pour la firme EXP inc. pour réfection du chemin des Baies et le chemin Flodden

8.6 Création d'un fonds réservé

8.7 Adoption du budget 2021 de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt

8.8 Entente intermunicipale des Loisirs (Valcourt) – Facture 2021

8.9 Trans-Appel inc. – Contribution municipale 2021

8.10 Résolution concernant le Programme de gestion des actifs municipaux - Formation FQM avec la MRC)

8.11 Résolution concernant l'offre de service de la ville de Valcourt pour l'eau potable – Réseau local

9. DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-12-252

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour par Madame Lyne Gaudreau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Il est proposé par M. Nicolas Turcotte, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le projet d'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2020-12-253

3.1 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 octobre 2020

ATTENDU QUE chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance



extraordinaire du conseil municipal tenue le 8 octobre 2020.

Il est proposé par M. Mario Côté, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la secrétaire soit, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 octobre 2020, et que le procès-verbal de la séance soit accepté tel que rédigé.

3.2 Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020

2020-12-254

ATTENDU QUE chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 novembre 2020.

Il est proposé par M. Nicolas Turcotte, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la secrétaire soit, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020, et que le procès-verbal de la séance soit accepté tel que rédigé.

3.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 novembre 2020

2020-12-255

ATTENDU QUE chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 23 novembre 2020.

Il est proposé par M. Simon Desautels, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la secrétaire soit, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 novembre 2020, et que le procès-verbal de la séance soit accepté tel que rédigé.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

La période de questions débute à 20 h 07 et se termine à 20 h 20.

Les points suivants ont été discutés :

- Entente de service avec Maricourt
- Fuite d'eau - Telmatik
- Site Web

5. ADMINISTRATION

5.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 30 novembre 2020

2020-12-256

Il est proposé par M. Nicolas Turcotte, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la liste des comptes à payer, d'une somme de soixante-six mille quatre cent quatre-vingt-un dollars et quarante cents (66 481,40 \$), couvrant la période du 1^{er} au 30 novembre 2020, soit adoptée.



5.2 Déclaration des intérêts pécuniaires

En vertu de l'article 358 sur la Loi sur les Élections et Référendums municipaux (L.E.R.M.), tous les membres du conseil doivent, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer devant celui-ci une déclaration des intérêts pécuniaires ;

En date de la présente séance, tous les membres du conseil ont déposé ladite déclaration qui sera conservée au bureau municipal tel que le mentionnent les articles 357 et 358 L.E.R.M. Une copie sera acheminée au MAMH en vertu de ladite loi.

5.3 Séance extraordinaire Budget 2021 – 17 décembre 2020 à 19 h

M. le maire annonce que le budget 2021 sera présenté et adopté lors d'une séance extraordinaire pour le budget 2021 du conseil qui sera tenue à 19 h par visioconférence, le 17 décembre 2020.

Lors de cette séance, le Plan triennal d'immobilisations 2020-2022 sera présenté et adopté.

6. CORRESPONDANCE

6.1 Liste des correspondances

La liste des correspondances reçues au mois de novembre 2020 est remise aux membres du conseil.

7. RÈGLEMENTS

Aucun

8. RÉOLUTIONS

8.1 Fermeture du bureau municipal du 17 décembre 2020 au 4 janvier 2021 inclusivement

2020-12-257

Il est proposé par M. Nicolas Turcotte, conseiller, et résolu à la majorité des conseillers présents :

QUE le bureau municipal soit fermé du 17 décembre 2020 au 4 janvier 2021 inclusivement;

QUE du 17 au 22 décembre inclusivement, les appels soient pris en charge;

QU'À partir du 23 décembre, un numéro d'urgence 24 heures soit mentionné sur le système téléphonique municipal.

Le vote est demandé : 5 pour et 1 contre.

8.2 Décompte numéros 1, 2 et 3 de la firme Germain Lapalme et fils inc. - Réception provisoire des travaux

2020-12-258

ATTENDU QUE les travaux de voirie sur les chemins de la Grande-Ligne et Maricourt ont été effectués;

ATTENDU QUE la compagnie Excavation Germain Lapalme inc. nous a fait parvenir ses factures pour lesdits travaux;

ATTENDU QUE M. Frédéric Blais, ingénieur pour la firme EXP mandaté par la municipalité, a fait ses



recommandations pour le paiement des décomptes numéro 1, 2 et 3 au montant total d'un million sept cent trente-deux mille cinq cent quarante et un dollars et trente-sept cents (1 732 541,37 \$), incluant les taxes.

Il est proposé par M. Nicolas Turcotte, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité fasse le paiement des décomptes numéro 1, 2 et 3 au montant d'un million sept cent trente-deux mille cinq cent quarante et un dollars et trente-sept cents (1 732 541,37 \$), incluant les taxes.

8.3 Programme Particulier d'Amélioration (PPA-CE) – Circonscription électorale

2020-12-259

ATTENDU QUE la Municipalité de Racine a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS sur la proposition de M. Mario Côté, conseiller, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Racine approuve les dépenses d'un montant de cent quarante-huit mille quatorze dollars et vingt et un cents (148 014,21 \$) relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

8.4 Nomination des membres du Comité Consultatif en Urbanisme – CCU

2020-12-260

ATTENDU QUE le mandat des membres du Comité consultatif en urbanisme est de deux (2) ans;

ATTENDU QUE le mandat de Madame Julie St-Hilaire au siège no 3 et celui de Madame Diane Guilbault au siège no 4 sont échus;

ATTENDU QUE le mandat du président du Comité Consultatif en Urbanisme est aussi échue.

Il est proposé par M. André Courtemanche, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Racine reconduise le mandat de Mesdames Julie St-Hilaire et Diane Guilbault pour une période de deux (2) ans, soit jusqu'au 7 décembre 2022;



QUE la Municipalité de Racine reconduise le mandat de M. Gérald Fontaine à titre de président pour une période d'une année, soit jusqu'au 07 décembre 2021.

8.5 Mandat pour la firme EXP inc. pour réfection du chemin des Baies et le chemin Flodden

2020-12-261

ATTENDU QUE la Municipalité de Racine désire entreprendre des travaux de réfection des chemins des Baies et Flodden;

ATTENDU QUE les services d'un ingénieur sont requis pour préparer les plans et devis nécessaires pour effectuer ces travaux.

Il est proposé par M. André Courtemanche, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les services de M. Frédéric Blais de la firme EXP de Sherbrooke, soient retenus pour la préparation des plans et devis d'appel d'offres pour les travaux de réfection des chemins des Baies et Flodden. Le tout pour une somme maximale de neuf mille huit cents dollars (9 800 \$) plus taxes.

8.6 Création d'un fonds réservé

2020-12-262

ATTENDU QUE lors de la vente de terrain à la Fromagerie Nouvelle France il avait été convenu de créer un poste de surplus affecté pour la somme à recevoir de cette vente, soit 80 000.00\$, afin de se servir du montant reçu pour faire l'achat d'autres terrains.

ATTENDU QUE la municipalité a acquis l'immeuble situé au 141 rue de la Rivière, pour la somme de 40 000.00\$ à même ce poste.

Il est proposé par M. Adrien Steudler, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité affecte la somme restante de quarante mille dollars (40 000 \$) de son surplus non affecté à l'achat futur d'immeubles.

8.7 Adoption du budget 2021 de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt

2020-12-263

ATTENDU QU'À la séance ordinaire du conseil de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt, tenue le 11 novembre 2020, la Régie a adopté son budget pour l'année 2021;

ATTENDU QUE dans ce budget les dépenses sont estimées à sept cent quatre mille sept cent six dollars et quatre-vingt-un cents (704 706,81 \$), les revenus à dix-sept mille neuf cent dollars (17 900 \$) et les affectations de surplus à quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingts dollars (86 980 \$), établissant le montant estimé pour la quote-part à répartir entre les municipalités à cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille



huit cent vingt-six dollars et quatre-vingt-un cents (599 826,81 \$);

ATTENDU QUE

la population des municipalités est une donnée nécessaire dans le calcul exacte de la quote-part et qu'à ce jour le décret de la population 2021 n'est pas disponible;

ATTENDU QUE

le budget 2021 de la Régie doit être adopté avant le 1^{er} janvier par au moins les deux tiers (2/3) des municipalités participantes.

EN CONSÉQUENCE

il est proposé par M. André Courtemanche, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE

le conseil municipal de la Municipalité de Racine adopte le budget 2021 de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt tel que présenté, copie jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

QUE

la Municipalité de Racine verse à la Régie pour 2021 une quote-part estimée à ce jour à cent trente-sept mille sept cent quatre-vingt-dix dollars et treize cents (137 790,13 \$), calculée selon l'article 10 de l'entente relative à la protection contre l'incendie, renouvelée et signée le 19 août 2020, tel qu'établi au tableau estimé des quotes-parts, copie jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

8.8 Entente intermunicipale des Loisirs - Valcourt – Facture 2021

2020-12-264

ATTENDU QUE

le budget 2021 concernant l'Entente intermunicipale des Loisirs a été présenté aux municipalités membres de l'Entente lors d'une réunion tenue le 26 novembre 2020.

Il est proposé par M. Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE

le conseil municipal de Racine accepte le rapport déposé pour les services récréatifs et communautaires de l'entente intermunicipale des loisirs, regroupant les municipalités de Bonsecours, Lawrenceville, Ville de Valcourt, Canton de Valcourt, Ste-Anne-de-la-Rochelle, Maricourt et Racine, selon lequel sa facture 2021 est établie à vingt-cinq mille deux cent deux dollars et soixante cents (25 202,60 \$).

8.9 Trans-Appel inc. – Contribution municipale 2021

2020-12-265

ATTENDU QUE

la Municipalité de Racine accepte que la Ville de Windsor soit désignée organisme mandataire du service de transport adapté tel que stipulé initialement dans le Protocole d'entente;

ATTENDU QUE

la Municipalité de Racine accepte que la Ville de Windsor délègue à l'organisme sans but lucratif Trans-Appel inc., l'organisation du service de transport adapté;



ATTENDU QUE

la Municipalité de Racine accepte d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2021 et de payer la contribution municipale établie à quatre dollars et douze cents (4,12 \$) par personne pour un montant total de cinq mille six cent cinquante-deux dollars et soixante-quatre cents (5 652,64 \$);

ATTENDU QUE

la Municipalité de Racine accepte la tarification suivante pour chacun des déplacements des personnes admises pour l'année 2021 : trois dollars et soixante-quinze cents (3,75\$) pour un déplacement local et huit dollars vingt-cinq cents (8,25 \$) pour un déplacement hors-territoire (Sherbrooke);

ATTENDU QUE

la Municipalité de Racine accepte les prévisions budgétaires 2021 de l'organisme Trans-Appel inc.

Il est proposé par M. Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE

la municipalité contribue pour 2021, à un montant de cinq mille six cent cinquante-deux dollars et soixante-quatre cents (5 652,64 \$).

8.10 Résolution concernant le Programme de gestion des actifs municipaux - Formation FQM avec la MRC

2020-12-266

ATTENDU QUE

la Fédération canadienne des municipalités a mis en place un programme de gestion des actifs municipaux;

ATTENDU QUE

la Fédération québécoise des municipalités organise, dans le cadre de ce programme, des activités liées à la sensibilisation sur la gestion des actifs municipaux à l'intention des membres de la FQM;

ATTENDU QUE

la FQM a sollicité la MRC du Val-Saint-François pour participer à ces activités, comprenant notamment des ateliers de formation en 2020 et la tenue d'un symposium sur la gestion des actifs en 2021;

ATTENDU

l'intérêt de plusieurs municipalités de la MRC à participer à ces activités.

Il est proposé par M. André Courtemanche, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE

la Municipalité de Racine signifie à la FQM son intérêt de participer aux activités prévues en 2020 sur la gestion des actifs;

QUE

la Municipalité de Racine s'engage à collaborer aux différentes étapes du projet (formations, symposium) prévues en 2020 et 2021.

8.11 Résolution concernant l'offre de service de la ville de Valcourt pour l'eau potable - Réseau local

2020-12-267

ATTENDU QU'IL

y a déjà une entente pour le réseau régional se terminant dans deux (2 ans);



Il est proposé par M. Nicolas Turcotte, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Racine n'adhère pas à l'offre de service de la ville de Valcourt pour l'eau potable du réseau local de la Municipalité de Racine.

9. DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

La période de questions débute à 20 h 30 et se termine à 20 h 37.

Les points suivants ont été discutés :

- Fibre optique
- Formation gestion des actifs

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-12-268

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant.

M. Nicolas Turcotte, conseiller, propose la levée de la séance à 20 h 40.

Christian Massé
Maire

Lyne Gaudreau
Directrice générale et secrétaire-trésorière